



Horaires : Accueil de 8h à 9h30 – Départ des enfants de 17h à 18h. **Prévoir repas pour le midi**

TARIFS	NOMBRE DE JOURNÉE	TARIF PAR JOUR	TARIF REDUIT* <i>Quotient familial entre 0 et 400€</i>	TARIF REDUIT* <i>Quotient familial entre 401 et 726€</i>
Adhérent de l'association (à jour de la cotisation)	1 journée	12€ par jour	6€ par jour	6.4€ par jour
	2 à 3 journées	10€ par jour	4€ par jour	4.4€ par jour
	4 à 5 journées	8€ par jour	2€ jour	2.4€ par jour
Non adhérent de l'association	1 journée	15€ par jour	9€ par jour	9.4€ par jour
	2 à 3 journées	13€ par jour	7€ par jour	7.4€ par jour
	4 à 5 journées	11€ par jour	5€ par jour	5.4€ par jour

***tarif réduit sur présentation obligatoire du passeport CAF de l'année en cours**

Cochez les jours de présence

Lundi 25 octobre	Mardi 26 octobre	Mercredi 27 octobre	Jeudi 28 octobre	Vendredi 29 octobre
------------------	------------------	---------------------	------------------	---------------------

ADHÉRENT D'UNE ACTIVITÉ AU COURS DE LA SAISON 2021-2022 : **OUI** **NON**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

<u>Responsable légal 1</u>	RESPONSABLES LÉGAUX	<u>Responsable légal 2</u>
Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	
Adresse :	Adresse :	
Code Postal :	Code Postal :	
Ville :	Ville :	
Tel portable :	Tel portable :	
Mail :	Mail :	

J'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après la journée « centre de loisirs » et décharge l'association de toute responsabilité **OUI** **NON**

J'autorise les responsables à photographier mon enfant dans le cadre des activités « centre de loisirs » et les diffuser sur les différents supports de communication : **OUI** **NON**

- ⚠ Le règlement doit être acquitté dès le premier jour de présence
- ⚠ La fiche sanitaire est à compléter obligatoirement (valable toute la saison). Voir au dos du document.
- ⚠ Pensez à prévoir le repas de midi dans un sac ou une boîte avec le NOM et prénom de votre enfant
- ⚠ Pas de remboursement en cas de désistement après le 21 octobre 2021

Limoges, le

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ASSOCIATION

Date de la fiche sanitaire de liaison :

Montant total du stage :€

Mode de règlement :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1. L'ENFANT

Nom - Prénom :

Date de Naissance :

Garçon Fille

2. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux vaccinations de l'enfant)

Joindre obligatoirement les copies du carnet de vaccination

Vaccins Obligatoires	Oui	Non	Date des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates
Diphthérite				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication

Attention : Le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'accueil de loisirs ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente ainsi qu'une décharge du responsable légal et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leurs emballages marqués au nom de l'enfant avec la notice)

AUCUN MÉDICAMENT NE POURRA ÊTRE PRIS SANS ORDONNANCE À JOUR.

ALLERGIES	Asthme	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Médicamenteuses	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Alimentaires	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		Autres (précisez):	

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir

Attention : fournir obligatoirement le justificatif médical décrivant l'allergie et la conduite à tenir

Indiquez ci-après :

- Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les précautions à prendre :

- Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier : Oui Non

Si oui, précisez :

- Autres recommandations (ex: qualité de la peau, crème solaire, bonnet de bain ...):

Pour les enfants non-adhérents à l'association, nous vous informons de l'intérêt à souscrire à une assurance complémentaire couvrant les éventuels dommages corporels de votre enfant dans le cadre du centre de loisirs. Celle-ci n'est cependant pas obligatoire.